



Livret d'Accueil



Le Domaine des Berges de la Sensée
Maison d'Accueil Spécialisée



Le Square des Tournesols
Maison d'Accueil Temporaire

LE MOT DU DIRECTEUR

Bienvenue à la **plateforme de services coordonnés Mosaïque** située à Croisilles, gérée par l'Udapei 62 et composée de 3 modalités d'accueil :

- > La MAS «Le Domaine des Berges de la Sensée»
- > La MAT «Le Square des Tournesols»
- > Le DASMO «Nomades»

Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir et s'engage à mettre tout en œuvre pour vous apporter un soutien adapté à vos besoins et un accompagnement de qualité.

Afin de faciliter votre arrivée, nous avons rédigé ce livret d'accueil qui vous permettra de mieux connaître l'organisation et le fonctionnement de notre établissement et les modalités pratiques.

Nous vous invitons à le lire et à en parler avec votre entourage. N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.



Laurent CARON

Directeur



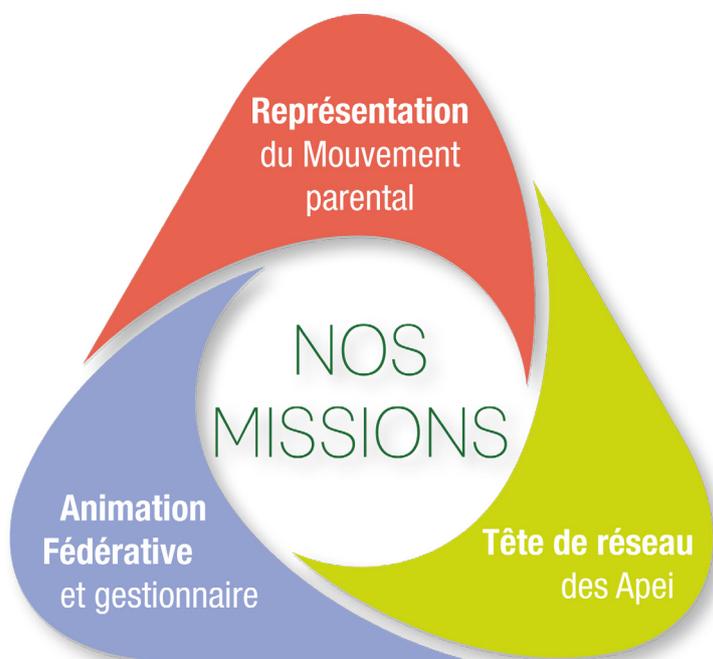
PRESENTATION GENERALE

Crée en 1960, l' **Udapei 62**, l'Union départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, est une association d'associations Papillons Blancs avec pour missions principales de fédérer les associations issues du Mouvement parental et gérer deux Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).

Elle fédère donc les sept Apei et le groupement Arras/Montreuil sur Mer (GAM) réparties sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais. Elle apporte de l'information, du conseil et de l'expertise, coordonne leurs actions et vient en soutien à la réalisation de leurs projets associatifs et gestionnaires. Elle favorise les partenariats et les coopérations.

Outre la fonction fédérative, l'Udapei 62, assure, depuis 2006, la gestion de deux Maisons d'Accueil Spécialisées et un DASMO :

- > **Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine de Rachel» située à Eperlecques**
- > **Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine des Berges de la Sensée» située à Croisilles**
- > **DASMO (Dispositif d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire) «Nomades» située à Croisilles**





7 Apeï 62 et le GAM
4 800 personnes accompagnées
80 établissements et services
2 370 professionnels

PLATEFORME DE SERVICES COORDONNES MOSAÏQUE

Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine des Berges de la Sensée»

Celle-ci a ouvert en 2010. Elle est financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Elle accueille sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), des personnes de plus **de 20 ans, sans limite d'âge, porteuse** d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique dont la dépendance nécessite une assistance dans la plupart des actes de la vie quotidienne.

La Maison d'Accueil Spécialisée répond aux dispositions définies par la **loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et 2005-102 du 11 février 2005**. C'est un établissement médico-social gérée par l'Udapei 62, membre de l'Unapei.

Modalités d'accueil de 54 places

- > **Un hébergement permanent** donnant à la personne accueillie l'usage de la chambre mise à disposition.
- > **Un accueil de jour** ouvert du lundi au vendredi, 225 jours par an.

Maison d'Accueil Temporaire «Le Square des Tournesols»

Modalités d'accueil de 10 places

- > **Un accueil temporaire modulable** avec ou sans hébergement, dans la limite de 90 jours par an maximum.



Dispositif d'Accompagnement et de Soins en milieu Ordinaire (DASMO) «Nomades»

Adossé à la MAS/MAT, le DASMO a pour mission d'apporter un accompagnement spécialisé aux personnes afin de soutenir leur projet de vivre à domicile, d'offrir une alternative à une prise en charge institutionnelle complète, proposer une réponse territoriale.



POUR INTÉGRER LA MAS/MAT

Vous devez être en possession d'une orientation de la CDAPH indiquant «Maison d'Accueil Spécialisée» et le type d'hébergement souhaité (hébergement, accueil de jour, accueil temporaire)

Conditions d'admission

Conditions d'admission	Précisions
Âge*	20 ans ou plus (MAS) 18 ans ou plus (MAT)
Orientation MAS	Orientation émise par la CDAPH

* Dans certaines situations particulières les personnes âgées au minimum de 16 ans pourront être accompagnées par l'établissement.

Pour la constitution de votre dossier d'admission, les pièces suivantes vous seront demandées :

Sur le plan administratif

- > Votre réponse au questionnaire de demande d'admission
- > Votre notification CDAPH (en fonction du type d'accueil)
- > Votre carte d'identité
- > Votre carte d'invalidité
- > Votre jugement de mesure de protection juridique, s'il y a lieu
- > Votre carte d'assuré social et attestation de sécurité sociale
- > Votre carte de mutuelle
- > Votre attestation de ressources de la CAF
- > Une note socio-éducative de l'établissement précédent, s'il y a lieu.

Sur le plan médical

- > Votre carnet de santé et de vaccination
- > Les prescriptions médicales en cours avec une ordonnance et une prescription d'un mois de traitement
- > Tout document relatif à votre état de santé.

FONCTIONNEMENT

Capacité d'accueil

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) accueille 54 personnes en hébergement permanent répartis dans 5 unités de vie et dispose de 6 places en accueil de jour permanent.

La Maison d'Accueil Temporaire (MAT) accueille des adultes en situation de handicap (polyhandicap, pluri-handicap, tout type de handicap). Sa capacité est de 10 places autorisées d'accueil temporaire en hébergement, en accueil de jour et en accueil d'urgence, que ce soit en mode continu ou séquentiel.

Le fonctionnement de ces places s'inscrit dans une logique de file active permettant d'accompagner un nombre supérieur d'adultes selon l'intensité de l'accompagnement nécessaire (entre 60 et 80 personnes accompagnées chaque année).

Amplitude d'ouverture

La MAS et la MAT sont ouvertes 365 jours par an 24h/24 en continu, sans période de fermeture.

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi, à raison de 225 jours par an.



Accueil

LES ÉQUIPES

Une équipe de direction et administrative

Directeur
 Chef de service éducatif, paramédical et médico-social

Une équipe socio-éducative

Educateurs spécialisés
 Accompagnants éducatif et social
 Conseiller en économie sociale familiale

Une équipe rééducative

Kinésithérapeutes
 Psychomotricien
 Ergothérapeute

Une équipe soignante

Psychiatre
 Médecin généraliste
 Médecin de médecine physique et de réadaptation
 Infirmiers
 Aides-soignants
 Psychologue

Une équipe de services généraux

Agents administratifs
 Agents techniques
 Veilleurs de nuit
 Lingères
 Maîtresses de Maison

La restauration est assurée, sur place par une société extérieure : Celle-ci respecte les besoins individuels (textures, régimes, indications médicales, convictions religieuses, etc..) et tient compte des contraintes alimentaires collectives sur le plan sanitaire.

L'entretien des locaux est assuré par un prestataire extérieur.

Le linge de maison est entretenu par l'équipe de la lingerie de l'établissement en collaboration avec un prestataire extérieur.

CADRE DE VIE

MAS «Le Domaine des Berges de la Sensée»

La MAS est un bâtiment de plain-pied. Elle se compose de 5 unités : **les Frésias, les Jasmins, les Mimosas, les Alises et les Lilas.**

Chaque résident dispose d'une chambre individuelle ou double dotée de rails de mobilisation, d'une salle d'eau avec toilettes, lavabo et douche.

Chaque unité dispose d'une salle de vie avec un coin cuisine ainsi que d'une grande salle de bain.

Un studio est mis à disposition des familles qui peuvent l'occuper en journée ou en nuitée dans les conditions décrites dans le règlement de fonctionnement.



Chambre



Studio

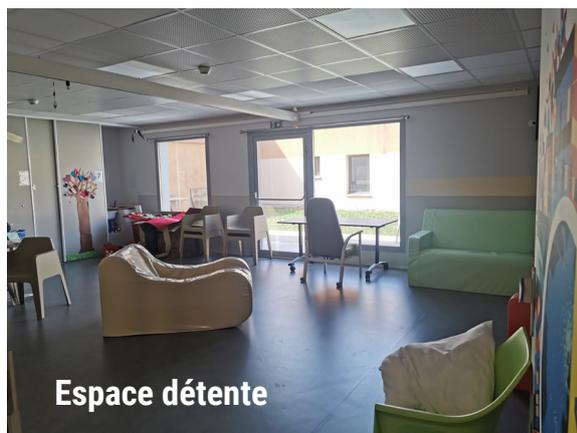
MAT «Le Square des Tournesols»

La MAT est adossée à la MAS et se compose de :

- > 10 chambres avec toilettes et salle d'eau
- > Une grande salle à manger, un relais soin, une grande salle de bain, une tisanerie, une petite lingerie, un espace détente/salle d'activité, un accueil famille et un patio central

Pour les deux services, l'établissement dispose de locaux mutualisés tels que : balnéothérapie, salle snoezelen, infirmerie, salle polyvalente et un parc extérieur.

Une attention a été apportée sur **la signalétique et les symboles plus perceptibles et identifiables** au regard du handicap mental.



Espace détente



Patio central

VIE QUOTIDIENNE



Changes : ils sont fournis par l'établissement et ce quelque soit le mode d'accueil (permanent, jour, temporaire de jour) dès le 1er jour d'accueil.



Les produits d'hygiène et de toilette sont à votre charge.



Vous devez apporter **tout appareillage, matériel** indispensable à votre accueil et transmettre les documentations nécessaires à leur mise en place.



Les Traitements : il est demandé de venir avec une ordonnance non délivrée ainsi que les traitements nécessaires pour les 4 premiers jours d'accueil, l'établissement prenant ensuite le relai pour l'approvisionnement des médicaments.

Pour les accueils en journée (permanent ou temporaire), vous devez prévoir les traitements nécessaires à la journée concernée.

Lors de chaque accueil, il est procédé à une vérification de l'intégralité des traitements et des effets nécessaires au bon déroulement du séjour.

Attention : dans le cas où un traitement serait manquant le jour de l'accueil l'établissement se verra dans l'obligation de refuser le séjour. il reviendra au représentant légal d'organiser le retour à domicile et à la personne accueillie d'en assurer les frais.



Culte : toute liberté de culte est respectée dans l'établissement, dans la mesure du possible et tant que l'exercice de la religion permet la liberté d'autrui.

VIE QUOTIDIENNE



Linge personnel : un trousseau vous sera demandé lors de l'admission. Il devra être marqué, avec vos prénom et nom. Il vous incombera de le renouveler selon les besoins.

Si vous êtes accueilli pour une durée supérieure à 7 jours, le linge est traité par l'établissement. Pour les séjours plus courts, seul le linge souillé sera nettoyé.

Accès internet : l'établissement vous propose un accès wifi Résidents. cet accès est intégré à la démarche de votre projet personnalisé en fonction de vos demandes et vos capacités.



Le cas échéant, un avenant au règlement de fonctionnement présente le cadre d'utilisation d'internet.

Le matériel personnel et le coût des abonnements éventuel sont à votre charge.

LIENS SOCIAUX ET FAMILIAUX

Vos proches-aidants doivent pouvoir être joints rapidement. A cet effet, ils transmettent à l'établissement, les numéros de téléphone où ils peuvent être contactés aux différents moments de la journée et notamment en cas d'urgence.

Vos proches peuvent vous joindre aux heures d'ouverture du secrétariat ou à n'importe quel moment en cas de nécessité.

Que ce soit en hébergement permanent ou temporaire, vos proches peuvent vous rendre visite. Les modalités de visites et d'accueil sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

ACTIVITES

Dans le respect et en articulation avec les projets individuels, diverses activités, intérieures et extérieures sont proposées aux personnes accompagnées :

Activités de détente et plaisirs : balnéothérapie, musique, snoezelen....

Activités liées à la vie quotidienne : lecture, cuisine, jardinage....

Activités intérieures et extérieures : promenades, cinémas, concerts, restaurants....

Ateliers divers : médiation animale, équithérapie, soins esthétiques...



Balnéothérapie



Snoezelen

PARTICIPATION DES RESIDENTS

Projets Personnalisés

Les équipes de la MAS vous accompagnent dans l'élaboration d'un :

- > **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**
- > **ou Projet de Séjour en Accueil Temporaire (PSAT)**

Ce projet prend en compte les habitudes de vie, les besoins et attentes en s'appuyant sur l'expertise de vos proches.

Les projets personnalisés sont élaborés et mis en oeuvre par l'équipe pluridisciplinaire et les résidents concernés, en collaboration avec les familles/ représentants légaux. Le projet personnalisé est revu au minimum une fois par an.

Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale défini par la loi du 2 mars 2002 et le décret du 25 avril 2022 permettent aux personnes accompagnées d'exprimer leurs besoins et attentes au sein d'une instance dédiée. Afin de faciliter la communication, les comptes-rendus sont écrits en Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Les membres élus du CVS peuvent être contactés à l'adresse suivante : cvs.croisilles@udapei62.fr.

Réclamations

Un classeur de fiches de réclamation est également mis à votre disposition dans la salle réservée aux familles.



SANTE

La prestation de soins est essentielle car la MAS et la MAT accueillent des personnes dont le degré de dépendance est avéré.

La qualité de service est rendue possible par la mutualisation des moyens du plateau technique de la MAS et des moyens spécifiques de la MAT.

Trois types de soins sont proposés :

- > Médicaux et infirmiers
- > Médicaux et paramédicaux (kinésithérapeute, ergothérapeute...)
- > Soins de nursing

Lors de votre admission en accueil permanent, vous pouvez choisir le médecin de l'établissement comme médecin traitant ou conserver celui de votre choix.

Concernant l'accueil temporaire, une relation est établie avec votre médecin traitant pour toute action médicale nouvelle ou modificatrice d'un traitement en cours. Les personnes ayant des soins infirmiers, doivent fournir toute information utile en vue d'assurer la continuité de soins.

Avec votre consentement, vos proches-aidants sont tenus informés de votre état de santé, des soins en cours et du traitement. Ceux-ci sont formalisés dans le projet de soins.

The word 'Sante' is written in a large, red, stylized font. A red leaf is positioned above the letter 'a'. A red curved line underlines the word.

GESTION DE L'ARGENT

- > **En accueil permanent** : une somme «**d'argent de vie**» est définie dans le cadre du PAP et versé par le représentant légal. Un état des lieux des dépenses est réalisé régulièrement. Afin de sécuriser cette gestion, l'Udapei 62 recommande fortement l'usage des cartes de retrait.
- > **En accueil temporaire** : une somme «**d'argent de poche**» peut être définie dans le cadre du séjour afin de subvenir aux besoins éventuels d'activités et de loisirs. L'argent de poche est mis en sécurité lors de l'inventaire d'accueil de la personne. Un état des dépenses est transmis à l'issue du séjour au représentant légal.

TARIFS ET FACTURATION

Tarifs et conditions de facturation des prix de journées et forfaits journaliers en cas d'absence ou d'hospitalisation :

Les MAS sont financées principalement par l'Assurance Maladie (CPAM) au travers d'un prix de journée. Une participation financière aux frais d'hébergement et d'entretien (forfait journalier) reste à la charge des personnes accueillies.

Le forfait journalier peut être intégralement pris en charge au titre d'une mutuelle complémentaire, d'une assurance complémentaire, ou de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

Les frais de séjour sont décomptés à la journée. Les différents tarifs sont annexés au présent livret d'accueil.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Un règlement de fonctionnement a été élaboré. Il indique les principales modalités concrètes d'exercice des droits énoncés au code de l'action sociale et des familles, notamment de ceux mentionnés à l'article L. 311-3. Il précise, le cas échéant, les modalités d'association de la famille à la vie de l'établissement ou du service. Il fait référence aux valeurs définies par le projet associatif de l'Udapei 62.

En cas de non-respect de ceux-ci, vous pouvez vous adresser au Directeur de l'établissement.

Par ailleurs, si vous le jugez nécessaire vous pouvez, vous ou votre représentant légal, faire appel à une personne qualifiée pour vous assister et vous orienter en cas de désaccord avec l'établissement.

Personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de confiance qui, si elle le souhaite, vous accompagne dans vos démarches afin de vous aider dans vos décisions (parent, un proche ou le médecin traitant). Elle est nommée par écrit et révocable à tout moment. Elle est consultée au cas où vous ne pourriez exprimer votre volonté et votre consentement, de recevoir l'information et rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits.

Si vous avez une mesure de protection de tutelle, vous ne pouvez pas désigner une personne de confiance.



MAT «LE SQUARE DES TOURNESOLS»

L'accueil temporaire a pour mission de favoriser le maintien à domicile de la personne tout en donnant la possibilité de :

- > **Proposer** des séjours de répit pour les proches-aidants et pour les personnes
- > **Romp**re l'isolement des personnes vivant à domicile
- > **Assurer** un rôle de transition entre différents lieux de vie et, ainsi constituer un mode d'accompagnement parmi d'autres contribuant à la préservation et au renforcement des liens familiaux
- > **Assurer** une forme de continuité dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- > **Permettre** à la personne de trouver une réponse momentanée à ses besoins
- > **Préserver** les acquis d'adaptation et d'apprentissage
- > **Préparer** et expérimenter à l'entrée en établissement
- > **Créer** un réseau relationnel, source d'échange, de plaisir, de bien être favorisant le contact social
- > **Concourir** à une plus grande socialisation, et à une meilleure autonomie
- > **Valoriser** les initiatives et les réalisations concrètes
- > **Concourir** à l'amélioration de la qualité de vie de la personne handicapée et de sa famille
- > **Préparer** à la séparation entre les proches-aidants et la personne accueillie

Les arrivées et les départs de la MAT

Mode d'accueil	Arrivée et départ	Horaires
Accueil de jour	Du lundi au vendredi	Arrivée : de manière échelonnée à compter de 9h00 Départ : de manière échelonnée à compter de 16h30
Hébergement temporaire		10h à 11 h ou 14h à 15h30 (en concertation avec les familles)

MAT «LE SQUARE DES TOURNESOLS»

Durée d'accueil / de séjour

La durée totale d'un accueil pour une personne au cours d'une année peut être comprise **entre 1 et 90 jours**. La répartition des 90 jours est travaillée en concertation avec les proches aidants, l'éventuelle structure d'accueil en fonction de votre projet et des disponibilités du service. Toute demande d'accueil est réalisée en contactant le secrétariat de l'établissement.



Transport

- > Véhicule personnel
- > Service extérieur pris en charge par la PCH
- > Transport organisé par l'établissement pour les personnes issues de l'arrageois accueillies à la journée

GESTION DE VOS DROITS ET CONFIDENTIALITE DE VOS INFORMATIONS

Prévention des situations de maltraitance

Le Centre d'appel national (ALMA) réceptionne les signalements de situation de maltraitance. Celui-ci peut être contacté au 3977.

Pour toute information utile et/ou signalement vous pouvez contacter l'ARS aux coordonnées suivantes :



556, avenue Willy Brandt 59177 Euralille
Tél : 0 809 40 20 32
Mail : ars-hdf-signal@ars.sante.fr

Protection des données personnelles

Au cours de votre accompagnement par la MAS nos équipes sont amenées à collecter certaines de vos données à caractère personnel.

Cela nous permet d'exercer nos missions d'accompagnement encadrées par la loi, prévues dans nos contrats ou qui relèvent de notre intérêt légitime, telles que :

- > Gestion de votre dossier administratif, médical, dossier liaison d'urgence (DLU)
- > Accompagnement à la réalisation de votre projet de séjour en accueil temporaire
- > Gestion des finances
- > Gestion des enquêtes provenant des autorités compétentes
- > Transmission de nos supports de communication interne.

Vos données personnelles sont confidentielles et hébergées sur nos serveurs internes dont la gestion est confiée au prestataire **EUROINFO**.

Vos données seront conservées pendant toute la durée de votre séjour au sein de l'Udapei 62, puis selon les durées suivantes :

Document	Durée de conservation
Contrat de séjour	20 ans après le départ de la personne
Dossier Unique de la personne accompagnée (dossiers administratif, médical, social, santé et soins)	
Projet personnel	

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement pour des motifs légitimes, de portabilité de vos données en vous adressant à rgpd@udapei62.fr

Pour toutes demandes d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par l'Udapei 62, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : rgpd@udapei62.fr

Vous pouvez, si vous l'estimez nécessaire, introduire une réclamation concernant le traitement de vos données personnelles auprès de la CNIL.

Identité nationale de santé

Depuis le 1er janvier 2021, vos données de santé sont référencées à l'aide de votre identité nationale de santé (INS) et traitées dans un fichier informatisé géré par l'établissement. La base légale de ce traitement est l'obligation légale (cf. articles L. 1111-8-1 et R. 1111-8-1 et suivants du code de la santé publique).

Cette INS a pour finalité de permettre l'identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions. Il peut vous être demandé de présenter un titre d'identité. Une copie de ce document peut être conservée par l'établissement dans des conditions de sécurité réglementées.

Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique). Les destinataires de ces données sont les professionnels participant à votre prise en charge. Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est envisagé.

Si vous estimez, après avoir contacté l'établissement, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

Pour toutes demandes d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par l'Udapei 62, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : rgpd@udapei62.fr

Mon espace santé

Mon espace santé est un service numérique destiné à stocker les documents de santé en toute sécurité. Cet espace, construit autour du Dossier Médical Partagé (DMP) a pour vocation de devenir votre carnet de santé numérique. La MAS permet le transfert d'informations de votre séjour directement dans le DMP sur mon Espace Santé, sous réserve de votre accord.

Des questions ? Nos professionnels peuvent vous répondre





Plateforme de services coordonnés Mosaïque

- > MAS «Le Domaine des Berges de la Sensée»
- > MAT «Le square des Tournesols»
- > DASMO «Nomades»

51, rue François Mitterrand - 62128 Croisilles

Tél. : 03 21 16 16 80

mas.croisilles@udapei62.fr



Les Papillons Blancs

1216, rue Delbecque - 62660 BEUVRY

Tél. : 03 21 68 38 38

siege.ud@udapei62.fr

www.udapei62.fr



Mosaïque

